

que je lui ai dit. Je lui ai dit que c'était un sujet sur lequel j'aimerais à connaître l'opinion des représentants de cette province, libéraux comme conservateurs. Je n'ai pas eu l'occasion, depuis, de rencontrer aucun des autres députés, mais j'ai puisé des renseignements à d'autres sources et j'en suis venu à la conclusion que si nous adoptions le même système qu'auparavant, dans une province comme celle de l'île du Prince-Edouard, où il y a peu d'émigration ou d'immigration et où tout le monde se connaît beaucoup plus que dans les autres provinces, il est admissible qu'il serait peut-être plus à propos de ne pas faire de changement. Mais même dans ces conditions, je me rappelle que les représentants de cette province se sont plaints à moi-même de ce qu'ils doivent dresser leurs propres listes, ce qui leur occasionne de grandes dépenses. Peut-être n'est-ce pas le cas pour le comté de mon honorable ami (M. Hughes), mais dans un comté comme celui de Charlottetown, par exemple, je comprends facilement qu'un pareil système occasionne des dépenses considérables aux candidats. Je me rappelle même que le chiffre qui m'a été donné se montait aux environs de mille dollars.

Mais voici le point en question. Supposons que l'on n'adopte pas le même système. Par le passé tous les votants étaient du sexe masculin; il était très facile de savoir qui ne votait pas, puisque, à proprement parler, tout le monde votait. C'est bien différent maintenant; il peut se trouver des personnes à qui l'on aura enlevé le droit de voter parce que ce sont des étrangers, quoi qu'il ne doive pas y en avoir beaucoup, et il faudra ajouter les noms de plusieurs personnes du sexe féminin. Quoique nombre de femmes doivent être inscrites sur la liste des électeurs, il s'en trouvera un grand nombre qui ne voteront pas; par conséquent, la question de savoir qui vote et qui ne vote pas est un problème beaucoup plus difficile qui appelle maintenant une décision plus précise qu'auparavant. C'est pourquoi nous avons besoin des listes, sans quoi la question restera indécise jusqu'au jour de l'élection.

Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer les autres députés de l'île du Prince-Edouard depuis que j'ai eu la visite de mon honorable ami, mais il semble qu'il serait dans son propre intérêt de laisser dresser les listes de sa province de la même manière qu'elles le seront ailleurs. Le travail sera le même que par le passé, et la ligne de démarcation entre les femmes qui auront le droit de vote et celles qui ne l'auront pas sera établie avec clarté et précision avant le jour du scrutin.

[L'hon. M. Meighen.]

M. HUGHES (I. P.-E.): Les candidats sont obligés de faire des dépenses à ce sujet. Les listes officielles seraient très utiles si les députés voulaient bien envoyer à leurs électeurs de la matière à lire, mais elles ne sont pas si utiles pour les objets d'une élection. J'ai un autre avis à ouvrir pour le cas où le secrétaire d'Etat ou le comité n'approuverait pas ce que j'ai dit contre la confection des listes et la nomination de recenseurs. Nous voulons avoir une élection honnête et nous ne désirons nullement tirer avantage de qui que ce soit, conservateurs ou libéraux. Donnons aux libéraux le choix de la moitié des recenseurs.

L'hon. M. MEIGHEN: Je suis certain que mon honorable ami trouvera qu'il a grandement tort à ce sujet s'il se consulte avec les députés de la Saskatchewan et de l'Alberta; ils lui déclareront que ce n'est pas à titre d'organiseurs que l'on a besoin des recenseurs.

M. HUGHES (I. P.-E.): Je sais que quelques-uns de mes collègues de l'île du Prince-Edouard espèrent en retirer quelque avantage.

L'hon. M. MEIGHEN: Il pourrait bien arriver qu'ils soient déçus dans leur attente.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.): C'est possible. Est-ce à dire que le secrétaire d'Etat n'approuve pas mon avis de permettre aux libéraux de nommer la moitié des recenseurs?

L'hon. M. MEIGHEN: Personne ne désire en avoir; ces recenseurs seront des officiers publics ne représentant aucun parti.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.): Qui les recommandera?

L'hon. M. MEIGHEN: Ils sont choisis par le président de l'élection.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.): Quel sera ce président?

L'hon. M. MEIGHEN: Il n'a pas encore été choisi, mais ce sera un très honnête homme.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.): Je suppose qu'il ne sert de rien de discuter la question. Au cours du débat sur la loi du service militaire, j'eus l'occasion de dire ici quelques mots, et ce fut pour dire, ce que je crois encore, qu'une élection générale serait la meilleure chose qui pourrait nous arriver, ayant la conviction que ce serait le meilleur moyen de trancher toute difficulté.

J'ai déclaré que si le Gouvernement était maintenu au pouvoir après une élection juste, que je fasse ou non parti du Parlement, je m'engageais à lui donner tout l'aide